



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

Conseil d'administration séance restreinte aux enseignants de rangs AB et aux personnalités extérieures du 16 mars 2026

Extrait du procès-verbal

Arrêté de création de comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs,

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 712-2, 5° et L952-6-1,
VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;
VU le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants, et 26-I-1° et 33 (MCF) ou 46-1° et 51 (PR) ;
VU le décret n° 2019-1346 du 11 décembre 2019 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
VU l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences ;
VU l'arrêté du 23 juillet 2019 modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités ;
VU l'arrêté du 06 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités ;
VU le procès-verbal de délibération du conseil d'administration restreint du CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS dans sa séance du 16 mars 2026, portant avis favorable sur la composition des comités de sélection et sur la nomination des président.es et vice-président.es des comités de sélection mis en place pour la session synchronisée 2026 de recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE :

Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi **MCF (odyssée n°260785) en « Comptabilité financière »** pour une prise de fonctions le 01/09/2026 est constitué des membres suivants :

Membres appartenant à l'établissement : 5				
Nom et prénom	Qualité	Section CNU	Discipline enseignée ou de recherche	
BOISSELIER Patrick	PU	06	Sciences de Gestion – Comptabilité Contrôle Audit– Comptabilité financière et finance	
CHATELAIN-PONROY Stéphanie	PU	06	Sciences de Gestion – Comptabilité Contrôle Audit – Contrôle de gestion	
LEPERS Xavier	MCF	06	Sciences de Gestion – comptabilité Contrôle Audit – Finance	
TRAN Aurélie	MCF	06	Sciences de Gestion – Comptabilité Contrôle Audit – Comptabilité Financière et finance	
BUSSY-Socrate Héléne	MCF	06	Sciences de Gestion Management – Contrôle - SI	
Membres extérieurs à l'établissement : 6				
Nom et prénom	Qualité	Section CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement d'affectation
FOLL Christiane	MCF	06	Sciences de Gestion – Comptabilité Contrôle Audit – Comptabilité Financière et finance	Paris 1 – Sorbonne
GOURBIER Leonard	MCF	06	Sciences de Gestion – Comptabilité Contrôle Audit – Comptabilité Financière et finance	Université Paris Dauphine
De La VILLARMOIS Olivier	PU	06	Sciences de Gestion – Comptabilité Contrôle Audit – Contrôle de gestion et Management	IAE de Paris - Sorbonne
BOUAISS Karima	PU	06	Sciences de Gestion – Comptabilité Contrôle Audit – Finance et Comptabilité	Université de Lille
ROMON Frédéric	PU	06	Sciences de Gestion – Management - Contrôle	Université de Lille

Présidente du comité de sélection : **Madame BOUAISS Karima**, Professeur des universités, à l'université de Lille.

En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président **Monsieur BOISSELIER Patrick**, Professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Fait à Paris, le 16 mars 2026

La présidente du conseil d'administration restreint,

Samira CHERFI

Etabli en 1 exemplaire original à destination de :

- l'affichage à la DRH (panneau d'information et site internet Cnam) ;

Ampliation à destination :- des écoles, pour affichage, des présidents des comités de sélection